



# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'*apiculture*

— RÉSUMÉ —

**AGRICULTURES  
PRODUISONS  
AUTREMENT**

Février 2013



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'apiculture

*Il ne doit pas y avoir en France de territoire où les abeilles n'auraient pas le droit d'exister.*

*Le service de pollinisation qu'elles assurent est un bien commun entre les apiculteurs, les agriculteurs et la société tout entière.*

La France, avec ses différents climats, sa géographie et la diversité de ses cultures, devrait être un des plus grands pays apicoles du monde. Pourtant, aujourd'hui la France (comme l'Union européenne) est fortement déficitaire et importe la moitié du miel consommé (production nationale estimée à 18 500 tonnes pour 40 000 tonnes de miel commercialisées en France, 25 500 tonnes d'importation pour 4 000 tonnes d'exportations). La filière est peu protégée des autres productions mondiales (miel, gelée royale) tant sur le plan réglementaire et normatif (composition, étiquetage, origine), que sur le plan sanitaire (importation d'animaux vivants).

La deuxième moitié du vingtième siècle a vu le développement de l'apiculture professionnelle et l'installation de petits producteurs sur tout le territoire.

Les conflits entre apiculteurs et autres intervenants du monde agricole, notamment cultivateurs et industriels de la phytopharmacie, sont fréquents. Les données économiques, sanitaires, agronomiques et scientifiques dans le domaine de l'apiculture sont insuffisantes ce qui freine le dialogue et l'instauration de débats constructifs avec les acteurs concernés.

Depuis une vingtaine d'années, les taux de mortalités observés sur les colonies se sont fortement accrus. Les mortalités hivernales moyennes sont supérieures à 20% et il est fréquent que les taux de pertes annuelles dépassent les 30%.

Or, l'apiculture est fondamentale dans le service de la pollinisation : 80% des cultures (essentiellement fruitières, légumières, oléagineuses et protéagineuses) sont dépendantes des insectes pollinisateurs, dont l'abeille domestique est le chef de file.

En outre, l'abeille intervient comme sentinelle et donne l'alerte en cas d'atteintes à l'environnement et la biodiversité. Observer les troubles et les mortalités des colonies d'abeilles, et surtout chercher à en comprendre les causes, c'est protéger la santé publique et le milieu dans lequel vivront nos enfants.

Pour appréhender ces problématiques de façon coordonnée, le ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt a décidé, en miroir avec les actions entreprises et à entreprendre au niveau européen, la mise en œuvre d'un plan d'action national (2013-2015) pour la filière apicole. Ce plan se décline sur les 17 thèmes suivants. Il est global et tous ses volets doivent être conduits de manière coordonnée.



## Objectiver le problème de santé des colonies d'abeilles par une approche multifactorielle des troubles des colonies

Au delà de l'abeille, c'est la colonie qu'il faut observer. Les colonies d'abeilles sont généralement soumises à différents stress chimiques et biologiques de nature à gêner leur développement, voire entraîner leur mort. Il est dorénavant établi qu'il n'y a pas une cause unique de mortalité des colonies d'abeilles mais plusieurs facteurs concomitants, qui parfois se potentialisent. On peut citer : les agressions chimiques (pesticides dont insecticides, fongicides...), le parasitisme chronique de *Varroa*, les agressions microbiologiques (bactériennes et virales), l'insuffisance de ressources alimentaires équilibrées et accessibles tout au long de la saison, l'inadaptation des reines importées à l'écotype des colonies et les pratiques parfois inadaptées de certains apiculteurs...

Il convient de développer une méthode de mesure de l'activité et de l'état de santé d'une colonie, de mieux diagnostiquer les affaiblissements de colonies, d'identifier les facteurs favorisants et déclenchants, de promouvoir des recherches sur la reine, les stress chimiques et biologiques qu'elle subit et les conditions d'amélioration de sa santé.

## Diminuer l'impact des pesticides sur la santé des colonies d'abeilles

Les insecticides agissent par contact, inhalation ou ingestion sur les insectes ciblés, mais aussi parfois sur d'autres insectes comme les abeilles. Ils peuvent agir sur un mode d'action aiguë dans les minutes ou les heures qui suivent leur pulvérisation ou leur poudrage, ou bien sur un mode d'action chronique, plus lent, plus insidieux, perceptible quelques jours ou quelques semaines après la contamination. Ainsi, ils peuvent provoquer des perturbations comportementales ou physiologiques chez les abeilles. Une récente publication conforte une approche d'évaluation approfondie sur les dangers relatifs à des modifications du comportement des abeilles exposées à une substance neurotoxique distribuée sur un mode systémique (présente dans tous les organes de la plante et dans ses produits, donc dans le nectar et le pollen) et à des doses sublétales. L'EFSA a publié en mai 2012 un bilan des connaissances scientifiques les plus avancées concernant les risques associés aux pesticides pour les abeilles. Les experts scientifiques de l'EFSA mettent actuellement au point un programme de travail spécifique



et coordonné sur les abeilles en relation avec les pesticides, la santé des animaux et des plantes et les organismes génétiquement modifiés et réalise également une analyse des lacunes existantes en matière d'évaluation des risques et de collecte de données. L'action de l'EFSA est soutenue afin de faire évoluer les méthodes d'évaluation des pesticides.

En France, le suivi des conséquences de l'utilisation des pesticides sur les colonies d'abeilles est lacunaire. Un observatoire des résidus de pesticides dans l'alimentation de l'abeille sera mis en place dès 2013.

Une campagne d'information sur le thème : « les produits phyto-pharmaceutiques, c'est pas automatique » est envisagée, à destination des agriculteurs et de leurs conseillers pour insister sur les dangers d'une utilisation systématique du parapluie chimique en agriculture. Une épidémiosurveillance des intoxications des colonies d'abeilles sera mise en place.

## Lutter contre les maladies des abeilles (diagnostic, surveillance, traitement, prévention)

Les colonies d'abeilles sont affectées massivement par des infestations parasitaires, des infections bactériennes et virales. Il n'existe pas d'encadrement sanitaire satisfaisant, de prophylaxie officielle contre les maladies des abeilles et peu de médicaments. Il convient de mettre en place un encadrement sanitaire sur tout le territoire et de nommer des vétérinaires sanitaires spécialisés. Un organisme à vocation sanitaire national compétent en matière de maladies des abeilles sera désigné et un système d'épidémiosurveillance mis en place, ainsi que des prophylaxies sanitaires nationales. Des méthodes de lutte prophylactiques simples rassemblées dans un volet sanitaire d'un guide de bonnes pratiques apicoles seront encouragées.

## Lutter contre le frelon asiatique

L'abeille domestique constitue une des proies favorites du frelon asiatique. Les capacités de défense des abeilles européennes sont nulles face à ce prédateur. La profession apicole est dans l'attente de la mise au point d'un piège sélectif et/ou de méthodes de lutte biologique. Une collaboration avec le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a été établie pour classer le frelon asiatique en espèce envahissante, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt l'a classé comme danger sanitaire et il convient maintenant d'en organiser rationnellement la lutte.

## Mettre en place une filière française compétitive d'élevage de reines et d'essaims

Les éleveurs d'abeilles ne bénéficient pas facilement du progrès génétique. Il y a, en France, une insuffisance chronique de fourniture de reines ou d'essaims pour maintenir (renouveler) et développer les cheptels contraignant les apiculteurs à importer une grande quantité de reines souvent inadaptées à l'écotype des colonies dans lesquelles elles sont implantées, avec des risques sanitaires récurrents. Il convient de développer l'élevage au sein de chaque exploitation, de renforcer la filière élevage de reines et d'essaims, d'organiser des centres régionaux d'amélioration et de diffusion génétique d'abeilles adaptées à l'écotype régional.

## Mieux connaître et protéger l'apiculture française

L'absence d'identification des reines, des colonies et des ruches complexifie la mise en place d'une certification sanitaire des ruchers. Le système de déclaration des ruchers sera amélioré et le contrôle des importations de reines et de cheptels sera renforcé.

## Retrouver la biodiversité nécessaire à l'apiculture et au delà à l'agriculture tout entière

Les colonies d'abeilles se nourrissent principalement du nectar des fleurs et de pollen. La colonie est par conséquent dépendante de la flore locale agricole ou non agricole. On constate aujourd'hui, un appauvrissement de la flore en qualité et en quantité.

La France peut être à l'initiative pour faire prendre en compte l'abeille dans le verdissement de la nouvelle Politique agricole commune (PAC). Les surfaces dites « d'intérêt écologique » doivent pouvoir bénéficier aux abeilles.





## Maintenir et développer le service de la pollinisation assuré par les colonies d'abeilles

Environ 80% des plantes à fleurs de la planète sont pollinisées par les insectes, et parmi ces plantes environ 85% le sont par les abeilles. Il faut maintenir et amplifier financièrement l'aide financière à la pollinisation des zones sensibles et conforter le maillage du territoire par les apiculteurs.

## Promouvoir le rôle des colonies d'abeilles d'indicateur des atteintes à la biodiversité et à l'environnement

L'abeille est un bio-indicateur particulièrement performant, puisqu'elle est en effet quotidiennement en contact de plusieurs éléments biotiques et abiotiques des écosystèmes tels que les végétaux, l'eau, le sol et l'air. Son activité de butinage lui fait exercer une fonction de préleveur sur des centaines de points par jour et sur une aire de plusieurs kilomètres de rayon. Un système global de surveillance de colonies sera mis en place dans des endroits pertinents du territoire.

## Mieux former les apiculteurs et les personnes travaillant dans le domaine de l'apiculture

L'absence de formations spécialisées gêne considérablement les possibilités d'installation dans un métier complexe et technique. Une formation de technicien en productions végétales – option apiculture sera créée La constitution (ou la consolidation) de structures collectives de formation par les associations et syndicats (ruchers écoles) et dans les lycées agricoles avec la participation notamment des ADA (ruchers de formation seront encouragés.

## Encourager l'installation de nouveaux apiculteurs

Les données économiques de l'exploitation apicole sont manquantes, il est donc aujourd'hui très difficile de conseiller et a fortiori d'installer un apiculteur. Il n'existe pas de guide complet et validé des bonnes pratiques apicoles. Un guide de bonnes pratiques apicoles sera rédigé.. Les chambres d'agriculture seront encouragées à soutenir les exploitants agricoles apiculteurs, notamment lors de leur installation et dans les phases importantes du développement de leur exploitation. et installer.

## Organiser la filière apicole

L'Institut Technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (ITSAP) a été créé en 2009, il sera conforté et développé au service de la filière.

Le statut des producteurs demeure hétéroclite. Un premier pas vers une structuration a été franchi par la création, en octobre 2011, d'un comité apicole ayant vocation à constituer une instance de dialogue et de concertation des acteurs de la filière. Celui-ci a adopté, au printemps 2012, des objectifs stratégiques communs pour la filière. Le comité apicole sera consulté sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme communautaire apicole. Un comité de pilotage sera mis en place pour suivre le plan d'action ministériel.

## Organiser la production apicole

Il convient d'améliorer l'étiquetage du miel et sa lisibilité, notamment sur son origine. Des études qualitative sur le marché du miel en France et stratégique sur les différents circuits de production, d'importations et de transformation seront réalisées.

## Mieux organiser la production de miel, gelée royale et autres produits de la ruche

Il n'y a pas d'identification des ateliers de production de miel et peu de systèmes de reconnaissance de l'identité de terroirs ou de qualité spécifique des miels français, pourtant de telles démarches sont de nature à conforter la production française (sur les marchés intérieur et extérieur). Le miel est parfois victime de fraudes. Il convient de mieux réglementer la caractérisation du miel et lutter contre les adultérations. Il faut encourager les professionnels à promouvoir la mention « miel récolté et conditionné en France ». La diffusion et la mise en pratique du guide de bonnes pratiques d'hygiène sera encouragée chez tous les producteurs.

## Mieux organiser la production de reines et d'essaims

Actuellement le niveau de prix des produits d'élevage ne permet pas à l'éleveur d'obtenir une rentabilité équivalente à celle obtenue par la production de miel et le volume de production est réduit par rapport aux investissements nécessaires (humains et matériels). L'aide au maintien et au renouvellement de cheptel est réaffirmée et l'aide à l'investissement pour le matériel d'élevage est réactivée. La mise en place d'une aide à l'achat de reine fécondée et la prise en charge des coûts de main d'œuvre sont étudiées.

## Développer la recherche et l'enseignement supérieur en apidologie

Un appel à projet de recherche a été lancé fin 2012 avec la collaboration de l'agence nationale de la recherche. Il convient de favoriser la création d'une équipe d'enseignants en apidologie (biologie et physiologie de l'abeille, élevages des abeilles, production de miel et autres produits de la ruche, écotoxicologie, pathologies et thérapeutique, sécurité sanitaire des produits). La constitution d'un consortium de recherche français sur l'abeille sera encouragé.

## Vers un plan européen global pour une apiculture durable ?

La France travaille en étroite concertation avec les autres pays membres de l'Union européenne afin d'élaborer un programme apicole européen global, qui tienne compte des enjeux majeurs du développement durable de la filière apicole en Europe (maintien de la biodiversité, lutte contre la mortalité des abeilles, développement de l'apiculture dans la politique agricole commune, ...).

